

MAIRIE DE PLUMELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur GUEGAN Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur GUEGAN Pierre, Monsieur ADRIAN Daniel, Monsieur LE NET Serge, Madame LE GAL Martine, Monsieur BOURGES André, Monsieur LORIC Roland, Monsieur BERNARD Didier, Madame LE BOULER Isabelle, Monsieur LORGEUX Éric, Monsieur BERNARD Anthony, Monsieur LE BOULAIRE Nicolas.

Etaient absents excusés : Madame CONAN Patricia, Madame MARECHAL Corinne, Monsieur LE SOLLIEC Patrick, Monsieur ROSELIER Frédéric, Madame LE BOULER Sabrina,

Etaient absents : Madame LE RAY Béatrice, Madame LIDURIN Christelle, Madame BERTHELOT Céline, Madame LE PALLEC Noëllie, Madame LE GALLIARD Marie.

Secrétaire : Monsieur BERNARD Anthony

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 11

Absents : 5

Excusés : 5

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 26 mars 2019.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désigne Monsieur BERNARD Anthony en qualité de secrétaire de séance.

PRESENTATION D'UNE ESQUISSE POUR AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA ROUTE DE BOTCOET

Monsieur Le Maire accueille Madame Isabelle CHESNEL du cabinet COE qui a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet. Elle présente une esquisse du projet d'aménagement à l'ensemble des conseillers municipaux présents en séance.

Monsieur Le Maire rappelle que suite à une première réunion de présentation du diagnostic, et une deuxième réunion de proposition d'esquisses, la commission travaux et les adjoints réunis, ont retenu quelques principes d'aménagement pour l'ensemble. Il précise également qu'il est prévu un démarrage de chantier début septembre.

Les prochaines réunions ont déjà été programmées :

- ✓ Vendredi 26 avril – 10h – réunion de travail pour les matériaux
- ✓ Mardi 30 avril – 19h30 – réunion publique avec présentation de l'esquisse (environ 90 maisons)
- ✓ Jeudi 9 mai – 18h30 – présentation de l'avant-projet – Daniel en retard
- ✓ Vendredi 24 mai – 10h – présentation du PRO

Madame CHESNEL rappelle que l'objectif principal du projet est de réguler et diminuer la vitesse, tout en améliorant la sécurité et en développant la circulation douce. L'objectif est aussi d'améliorer et de valoriser l'entrée sur la commune de Plumelin dans un endroit avec beaucoup d'habitat.

Madame CHESNEL précise que l'existant entraîne quelques contraintes techniques et que le projet doit aussi respecter l'enveloppe financière dédiée à ce projet.

Madame CHESNEL présente l'emprise géographique du projet et détaille sommairement les aménagements proposés à partir du carrefour de Kerfourchec en direction de Locminé :

- ✓ La voie verte a été positionnée du côté le plus facile à aménager
- ✓ Proposition d'aménagement de plateaux colorés
- ✓ Voie verte avec enrobé lorsqu'il y a une entrée de maison.
- ✓ Carrefour « entrée clos de la Mine » : l'aménagement ressemble à un « tourne à gauche » pour obliger à ralentir et sera sécurisé avec des bordures
- ✓ Dimensions des trottoirs : 1,50 mètre
- ✓ Dimensions de la voie verte : 3 mètres
- ✓ Des places de stationnement sont créées pour créer des espaces de courtoisie
- ✓ « Carrefour Prad Laouen » : l'aménagement présenté précédemment ne peut pas s'appliquer à ce carrefour : ce sera un plateau
- ✓ Calvaire : des aménagements sont prévus pour le mettre en valeur
- ✓ Arrivée avant Locminé : création d'un plateau sur l'ensemble du carrefour
- ✓ La végétation : il est prévu plutôt des arbustes avec peu de racines ou des arbustes avec racines profondes

Certains points sont à préciser en fonction de contraintes cadastrales et/ou techniques :

- ✓ Des noues sont prévues à certains endroits
- ✓ Préservation de tous les fossés là où c'est possible
- ✓ Poubelles : le positionnement des conteneurs sera prévu en prévision de l'implantation des futures bornes de tri sélectif
- ✓ Positionnement efficace des îlots pour un réel ralentissement

Monsieur LE NET Serge note que cette route est un circuit largement emprunté par les piétons, et qu'il est important de sécuriser le cheminement en créant une voie dédiée. Monsieur LE NET Serge interroge également sur la problématique de l'éclairage public et suggère de mettre un fourreau pour envisager ultérieurement peut-être, l'installation d'un éclairage des passages piétons, tout en réfléchissant à l'éclairage solaire. Madame CHESNEL explique qu'il est nécessaire de valider une esquisse, préalablement à toute étude, pour que le MORBIHAN ENERGIES puisse transmettre une proposition.

Monsieur le Maire interroge sur le positionnement du passage piéton sur le plateau situé à proximité de l'entrée côté Locminé. Madame CHESNEL confirme que le passage piéton est bien situé sur le plateau, de façon à sécuriser au mieux le cheminement des piétons.

Monsieur ADRIAN Daniel juge le projet intéressant et note que l'esquisse présentée offre un bon compromis entre les différentes propositions déjà évoquées en réunion précédemment.

Le conseil municipal approuve le projet d'aménagement de la route de Botcoët, valide les propositions du cabinet de maîtrise d'œuvre suivante et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions réglementaires et financières et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

APPROBATION RAPPORTS D'ACTIVITES DE CMC

Monsieur Le Maire précise que conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année, le Président de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus, doit adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, rapport ensuite transmis au conseil municipal.

Le rapport d'activité de Centre Morbihan Communauté est présenté sur support papier et via un support vidéo d'environ 20 minutes diffusé en séance à destination des élus municipaux. La vidéo présente l'ensemble des activités et compétences de la communauté de communes. Les liens permettant l'accès aux rapports d'activités seront transmis avec le compte rendu. Concernant le Pass'Commerce, Monsieur Le Maire précise que deux commerçants de la commune ont été bénéficiaires de cette aide.

Monsieur Le Maire informe que le compte rendu du dernier conseil communautaire a été transmis par mail à l'ensemble des élus. Des précisions pourront, si besoin, être apportées lors du prochain conseil municipal.

APPROBATION PROJET STATUTS EAU DU MORBIHAN

Les statuts d'Eau du Morbihan ont été entérinés par l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2011, modifiés par les arrêtés préfectoraux du 25 juin 2013, du 10 décembre 2014 et du 23 juin 2017.

La loi 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, nécessitent une modification des statuts du syndicat de l'Eau du Morbihan.

Lors de sa réunion du 29 mars 2019, le comité syndical d'Eau du Morbihan a approuvé la modification des statuts, pourtant principalement sur :

- L'extension des compétences à la carte, en sus de la distribution d'eau potable, à l'assainissement collectif, et l'assainissement non collectif ;
- Le redécoupage des collèges électoraux à l'échelle des EPCI à fiscalité propre ;
- La définition d'une clé de représentation statutaire des sièges des Collèges au Comité, s'appuyant dorénavant sur un critère de population

Les nouveaux statuts ont été transmis aux conseillers municipaux préalablement à la séance.

Monsieur ADRIAN Daniel, représentant de la commune auprès du syndicat d'eau, présente de façon détaillée le projet d'évolution des statuts d'Eau du Morbihan.

Monsieur ADRIAN Daniel rappelle que le syndicat d'eau a été créé pour uniformiser les tarifs de l'eau potable. Monsieur ADRIAN Daniel indique, que, lorsque les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif seront transférées au syndicat d'eau du Morbihan, le but sera de proposer un même tarif sur l'ensemble du département. Les interconnexions ont été réalisées pour permettre de compenser, par exemple, les variations de niveau d'eau du lac de Guerlédan. Les points difficiles et les problématiques se situent surtout les côtes avec la présence des touristes. Monsieur ADRIAN Daniel souligne le travail conséquent effectué par Monsieur KERGUERIS, actuel président d'Eau du Morbihan.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve les nouveaux statuts d'Eau du Morbihan qui seront en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

AVIS SUR PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CHAPELLE NEUVE

Monsieur Le Maire souligne que la commune de la CHAPELLE-NEUVE, par délibération en date du 1^{er} mars 2019, a arrêté le projet d'élaboration de son PLU (Plan Local d'Urbanisme). La commune de la CHAPELLE-NEUVE a transmis sur format CD son projet de PLU en mairie de PLUMELIN.

Monsieur Le Maire précise que les conseillers municipaux ont été invités à venir consulter le document préalablement à la séance, le projet est soumis à l'avis de la commune de PLUMELIN.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au projet de PLU de LA CHAPELLE NEUVE.

TERRAIN RESIDENCE DES AJONCS

Monsieur le Maire rappelle que certains terrains de la Résidence des Ajoncs ont déjà fait l'objet de discussions, lors de réunions et de séances de conseil municipal, en lien avec la typologie de certains terrains ayant été remblayés.

Pour rappel, le permis d'aménager concernant la résidence des Ajoncs a été accordé en date du 11 avril 2013, et n'a pas fait l'objet d'étude de sol préalable, puisque non obligatoire à cette date. La situation de terrain remblayé était connue de la commune, sans avoir connaissance précisément de la nature du remblai, de la profondeur de celui-ci et des conséquences sur la stabilité des terrains. De ce fait, la nature de terrain remblayé n'a été mentionnée, ni dans le descriptif du terrain, ni dans l'acte de vente.

Monsieur Le Maire explique qu'il a rencontré l'acquéreur du lot 11, cadastré YB 269, qui a demandé une étude de sol, avec frais à sa charge, soit 1500€. La plus-value de construction est estimée à 22000€. Monsieur Le Maire précise qu'il a également rencontré le constructeur de la maison pour que la situation soit clairement et précisément explicitée.

Après discussions et échanges lors de la réunion de bureau maire-adjoints, il est proposé que la commune prenne à sa charge une participation de 6000€ pour compenser le coût supplémentaire. Cette prise en charge se justifie par le manque d'informations écrites et précises, qui auraient dues être transmises préalablement à la signature de l'acte de vente. Conscients de cette situation, et ayant le souhait de ne pas entraver le projet de construction de l'acquéreur, Monsieur le Maire et les Adjoints proposent de valider la proposition d'une participation de 6000€ versés à l'acquéreur en compensation du surcoût. Cette participation sera versée directement à l'acquéreur sur présentation d'une facture acquittée, à l'issue de la réalisation du gros-œuvre.

Monsieur Le Maire propose de lancer une étude de sol sur les deux terrains voisins pour connaître la qualité et la physionomie des parcelles, préalablement à la vente. En fonction des résultats de l'étude sol, les décisions sur la suite à donner seront discutées en conseil municipal.

Le conseil municipal donne son accord pour effectuer une étude de sol sur les lots 10 et 12.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour le versement de la somme de 6000€ à l'acquéreur du lot 11 de la Résidence des Ajoncs, eu égard aux caractéristiques du terrain, qui auraient dues être précisées par une étude de sol jointe au descriptif du terrain et à l'acte de vente.

LANCEMENT DES CONSULTATIONS POUR PROJETS APPROUVES

Monsieur Le Maire souligne que suite à l'approbation des projets d'investissement et du budget 2019, il propose le lancement de certaines consultations pour les projets suivants :

- ✓ Sonorisation de la salle polyvalente
- ✓ Étude d'assainissement

Concernant la sonorisation de la salle polyvalente, Monsieur Le Maire propose qu'un groupe de travail soit constitué pour réfléchir aux souhaits et besoins afin de préparer le cahier des charges pour pouvoir solliciter des devis auprès de prestataires spécialisés.

Monsieur ADRIAN Daniel, Madame LE GAL Martine, Monsieur LORIC Roland et Monsieur LE BOULAIRE Nicolas proposent de se joindre à Monsieur Le Maire pour constituer le groupe de travail.

Concernant l'étude assainissement, la proposition concerne une étude de faisabilité du raccordement des secteurs de « Talforest - Botcoric » pour la partie base et une option pour le secteur de « Keraudren ». Le montant total de l'étude s'établit à 7550€ HT pour la partie base et à 3555€ HT pour l'option soit un total de 11 105€ HT.

Monsieur Le Maire précise que le secteur « Keraudren » a été noté en option, car il dépend de l'accord de l'EHPAD de Kermaria pour le déversement dans son réseau. Plusieurs élus argumentent que dans la mesure où il s'agit d'une étude faisabilité, il n'est pas forcément opportun d'obtenir un accord préalable. Monsieur Le Maire propose d'une part de lancer l'étude pour le secteur de Talforest-Botcoric, et d'autre part de se rapprocher du cabinet et de Kermaria, pour estimer l'impact sur le prix d'une étude en 2 phases et pour échanger avec Kermaria sur le projet.

Le conseil municipal valide la proposition et autorise Monsieur Le Maire à lancer l'étude en fonction des réponses obtenues.

COMPTE RENDUS

❖ DECISIONS MUNICIPALES et INFORMATIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire apporte des informations concernant l'avancée de certains dossiers en cours :

COLUMBARIUM

- ✓ Le transfert des urnes dans le nouveau columbarium est effectif depuis le 11 avril
- ✓ Les travaux de déconstruction de l'ancien columbarium, de mise en place du 2^{ème} columbarium et du jardin du souvenir vont pouvoir se poursuivre

HALLS – mairie/médiathèque et salle polyvalente

- ✓ Diffusion en cours de l'avis de consultation des entreprises – jusqu'au 3 mai
- ✓ Commission appel d'offres : remise de l'analyse des offres – vendredi 17 mai 8h45

COET VILLAGE

Pose de la « première pierre » : mercredi 24 avril à 11h00.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le permis de construire a été déposé le 21 février 2019.

AXA - PROPOSITION

La société AXA propose une complémentaire santé communale. Il n'y a pas de coût pour la commune. La société AXA sollicite la commune de PLUMELIN pour une mise à disposition d'une salle pour présenter l'offre à la population. La proposition est annoncée comme 30% moins chère. Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de cette proposition.

❖ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission Sports et associations

Madame Patricia CONAN, étant excusée, Monsieur Le Maire communique quelques informations concernant la commission dont elle a la charge.

Médiathèque – animations

- ✓ Samedi 27/04 : démonstration karaté à la médiathèque dans le cadre de l'exposition en cours
- ✓ Troc plantes – samedi 4 mai de 10h à 13h : Messieurs LE BOULAIRE Nicolas et ADRIAN Daniel précisent qu'ils seront présents

Commission Affaires scolaires et sociales

Monsieur ADRIAN Daniel détaille sa participation, en tant que référent sécurité, à une formation « Circuit vélo ». Monsieur Joël JEGAT l'a accompagné bénévolement afin de se former au montage de la piste vélo destinée à être montée et mise à disposition des écoles. La piste est montée et mobilisée pour une semaine, avec une formation essentiellement destinée aux scolaires. La proposition a été transmise aux enseignants des deux écoles de la commune. Pour information, la ville de Locminé a déjà réservé la piste en octobre 2019 : il sera peut-être possible d'utiliser la piste montée à Locminé ? En fonction des réponses et souhaits des enseignants, il sera alors utile de se poser la question de l'organisation.

Monsieur ADRIAN Daniel présente la maquette du futur panneau de l'école Marc Chagall qui sera installé en remplacement du panneau abîmé, actuellement en place. L'esquisse présentée a été travaillée avec les enseignants (couleurs, motifs...). Après échanges au sein de l'assemblée, certaines

suggestions sont proposées. Monsieur ADRIAN Daniel les soumettra au fabricant avant validation de la maquette définitive.

Monsieur ADRIAN Daniel évoque le dispositif « argent de poche » qui existe dans certaines communes. Il précise qu'après renseignements pris, la mise en place de ce dispositif nécessite un projet très précis et argumenté et un suivi concret des jeunes intégrés dans ce dispositif.

Monsieur ADRIAN Daniel argumente et propose l'adhésion à l'union des CCAS, pour un cout estimé à 70€ de cotisation annuelle. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'adhésion au dispositif par le CCAS.

Monsieur ADRIAN Daniel fait également part des résultats d'une étude sur le renoncement des soins : près d'un quart de personnes sur le Morbihan renonce aux soins.

Commission Enfance et jeunesse

Madame LE GAL Martine remercie chaleureusement les élus présents lors de l'animation « chasse à l'œuf » organisée conjointement avec l'association PLUM ACTIV le dimanche 21 avril. Près de 150 enfants ont participé, et les enfants et adultes présents font part de leur plaisir à participer à ce type d'animation.

Le Samedi 27 avril se déroulera l'élection du nouveau conseil municipal des jeunes. 12 jeunes sont candidats. Mesdames CONAN et LE BOULER, et Messieurs BOURGES et LE BOULAIRE seront présents avec Monsieur Le Maire et Madame LE GAL pour assister aux opérations de vote.

Commission Travaux

Monsieur LE NET Serge présente quelques clichés de l'avancée des travaux à COET VILLAGE.

Monsieur LE NET Serge présente également les travaux effectués sur les chemins de randonnées (nouvel escalier, pont refait, assèchement d'une partie humide à proximité de Kermaria...)

Concernant l'école Marc Chagall, des travaux ont été effectués dans le vide sanitaire pour coller et soutenir certains s tuyaux de réseaux d'évacuation.

L'entreprise DUVAL est intervenue pour effectuer des travaux d'étanchéité sur le toit de la mairie (partie agrandissement). D'un montant de 4584€, les travaux effectués ont consisté en une reprise de l'étanchéité et la dépose et pose d'isolation après assèchement.

Monsieur LE NET Serge précise que le programme de voirie est en phase de finalisation. Concernant le local technique, des palissades seront installées prochainement autour du local pour fermer la cour.

Commission Communication-finances

Monsieur BOURGES André détaille les dates arrêtées pour le prochain bulletin PLUMELINFOS qui sera distribué début juillet :

- Réunion le mardi 14 mai à 19h afin de déterminer le choix des articles
- Envoi des articles pour le 31 mai
- Mise en page début juin
- Dépôt à la poste le 13 juin

Monsieur BOURGES André précise que lors du prochain dépôt à la Poste, les bulletins seront comptés sur place pour éviter les erreurs lors du dernier dépôt (manque de 70 exemplaires).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire souhaite apporter quelques précisions concernant la communauté de commune et souligne qu'une réunion a été organisée le 9 avril en présence de tous les maires de Centre Morbihan Communauté, le Préfet et le Sous-Préfet.

Monsieur Le Préfet a mené toute la réunion et a incité l'ensemble des élus à concilier : les élus de l'ex-communauté de communes de Baud reviennent autour de la table pour le conseil communautaire du mois de juin. Lors de cette réunion, il a bien été précisé que les communes qui souhaiteraient quitter la communauté de communes devront impérativement intégrer une nouvelle communauté de communes. Tous les projets lancés sur l'ensemble de la communauté de communes continuent.

Monsieur Le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019, et demande à l'ensemble des élus de s'organiser pour être présents dans les bureaux de vote. Pour des questions d'organisation, Monsieur Le Maire souligne qu'il est absolument nécessaire de transmettre les informations et les confirmations de présence de chacun, à l'agent d'accueil en charge des élections au sein de la mairie.

Monsieur Le Maire rappelle les dates des évènements à venir :

- ❖ Mercredi 8 mai – 10h15 – cérémonie du 8 mai
- ❖ Mercredi 8 mai -TROPHEE JOB MORVAN
- ❖ Samedi 18 mai – 10h30 « un arbre, un enfant » et nouveaux résidents
- ❖ Samedi 25 mai - TROPHEE CENTRE MORBIHAN à PLUMELIN
- ❖ Dimanche 26 mai – ELECTIONS EUROPEENNES
- ❖ Dimanche 16 juin – COULEURS DE BRETAGNE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h51.